

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2076

présenté par

Mme Valentin, M. Savignat, Mme Anthoine, M. Le Fur, M. Viala et Mme Dalloz

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.